MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

FNCCR territoire d'énergie

STRATÉGIE FRANÇAISE SUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

CAHIER D'ACTEUR
N°33 Fév 2022

LES COLLECTIVITES LOCALES ET LEURS GROUPEMENTS

Des acteurs essentiels dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie française énergie climat

Thème abordé : Comment assurer une meilleure intégration des efforts d'atténuation dans les politiques territoriales ?

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions…) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers…).
Ouverture à la concurrence, essor des énergies renouvelables, de la mobilité propre, lutte contre le réchauffement climatique, solidarité entre territoires urbains et ruraux, pilotage des réseaux de plus en plus décentralisé : en deux décennies, le paysage énergétique français a été profondément modifié. Les collectivités locales et leurs groupements sont amenés à jouer à jouer un rôle essentiel.

LE ROLE FONDAMENTAL DES COLLECTIVITES

Les collectivités et leurs groupements occupent une place centrale dans la mise en œuvre des politiques locales sur l'énergie et le climat. Elles activent les leviers permettant l'économie, l'efficacité et l'innovation en matière énergétique et climatique à travers le développement de projets locaux. C'est pourquoi elles se sont emparées des outils de planification, d'aménagement et d'urbanisme obligatoires, plans locaux d'urbanismes (PLU, PLUi), schémas de cohérence territoriaux (SCOT), plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) ou schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), entre autres. Les collectivités et leurs groupements ont également la responsabilité directe sur des investissements qui comptent parmi ceux qui ont la plus longue durée : bâtiments, infrastructures de transport, aménagement des zones économiques et industrielles, infrastructures de distribution et de production d'énergie, politique d'aménagement de la ville ou de rénovation patrimoniale.
Elles agissent également auprès et en soutien des acteurs du territoire et jouent un rôle clés dans l'acceptation et les actions de communication liées à la transition écologique. Il est nécessaire de reconnaître les actions des collectivités qui sont une véritable pierre angulaire pour l'accélération de la transition énergétique française.

LES COLLECTIVITES OCCUPENT UN PLACE CENTRALE DANS LA STRATEGIE FRANÇAISE ENERGIE CLIMAT

Projet d'énergies renouvelables à gouvernance territoriale

En quelques années, les collectivités locales - et singulièrement les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie (AODE) – ont pris la mesure de leurs responsabilités dans la mise en œuvre de la transition énergétique. Leur palette d'actions pour faciliter et accompagner le développement des projets locaux d'énergie renouvelables ont largement évolués ces dernières années. Elles agissent ainsi notamment dans l'objectif de :

- Faciliter l'émergence des projets au travers de leurs compétences, de leur lien avec les acteurs du territoire ;
- Développer ou accompagner des projets en étant maître d'ouvrage ou en mettant à disposition des débouchés, du foncier ou des gisements ;
- Participer aux financements des projets en investissant dans des sociétés de projets ;
- Développer des Entreprises Publiques Locales (EPL), qui agiront comme un bras armé des collectivités pour l'aboutissement des projets locaux ;
- Communiquer et informer sur les intérêts, les potentiels et les projets en cours.

Les projets d'énergie renouvelable territoriaux conduisent non seulement à l'atteinte des objectifs nationaux, mais sont créateur de valeurs et de développement économique pour les territoires. Leur co-développement avec les forces vives du territoire (agriculteurs, citoyens, PME) est garant d'une meilleure acceptabilité, d'un ancrage durable dans les territoires (histoire, paysage voire tourisme…) et d'une meilleure redistribution de la richesse créée. Le lien avec les milieux universitaires et formations est aussi à souligner.

Le rôle fondamental des réseaux publics de distribution d'énergie

Les collectivités sont propriétaires des réseaux publics de distribution qu'elles gèrent dans le cadre de contrats de concession modernisés et renouvelés avec les grands énergéticiens (Enedis, EDF, GrDF, les ELD). Ces contrats de concession permettent de garantir une vision coordonnée et partagé des investissements à consentir pour garantir une qualité de service attendue par les usagers consommateurs et planifier l'arrivée des EnR et nouveaux usages à raccorder sur ces réseaux. Le maintien à niveau des infrastructures est essentiel dans ce contexte de transition. **La résilience des réseaux devient un enjeu extrêmement fort en particulier lors de survenue de crise ou lors d'aléas climatiques intenses.** En effet l'électrification massive des usages y compris des nouveaux tels que la mobilité électrique, conduit à s'assurer de la robustesse des réseaux publics de distribution essentiel à la qualité de vie des citoyens (sans électricité, plus d'alimentation, plus de communication, plus d'eau…disponibles aisément). C'est pourquoi la FNCCR considère ces infrastructures au cœur du service public et de l'accès à tous à l'énergie, à travers les fondamentaux qu'elle n'a jamais cessé de défendre, à savoir les principes d'égalité de traitement et de péréquation tarifaire.

L'approche concertée de l'ensemble des réseaux énergétiques, via notamment les outils de planification, est par ailleurs essentielle et permet l'assurance du développement équilibré des ressources du territoire, notamment dans le cadre de la chaleur renouvelable et des réseaux de chaleur. L'intégration de la dimension usages et utilisateurs, conduisant notamment à privilégier les réseaux en fonction de leur finalité d'usage et des ressources des territoires, est porté stratégiquement et en pratique par les collectivités, véritables chefs d'orchestre de leurs territoires.

STRATÉGIE FRANÇAISE
SUR L'ÉNERGIE
ET LE CLIMAT

La maîtrise de l'énergie par la rénovation énergétique

Dans un contexte très marqué par l'augmentation des prix de l'énergie et une incitation forte au passage à l'action avec le Dispositif Eco Energie Tertiaire, les collectivités ont un double rôle : agir sur leur patrimoine (réduction du budget de consommations), et inciter les acteurs de leur territoire à mettre en place des stratégies de rénovation.

En mettant en place des animateurs et accompagnements locaux facilitant ce passage à l'acte, en mutualisant des financements et des expertises, comme dans le cas des syndicats d'énergie ou des métropoles vis-à-vis de leurs communes, les collectivités permettent de concilier ces urgences court-terme avec une stratégie long-terme efficace. **Le programme ACTEE, porté par la FNCCR vise à faire émerger ces configurations, rendant possible l'action publique locale en tenant compte des dynamiques du territoire. Le succès d'ACTEE est le reflet de l'engouement suscité au niveau local.**

LES ENJEUX ESSENTIELS POUR LES COLLECTIVITES

Replacer les territoires au cœur des sujets

La SFEC devra s'attacher à donner aux différents acteurs une vision claire des actions à conduire et renforcer l'articulation avec les planifications territoriales. La mise en œuvre efficiente de la transition énergétique ne sera effective que si l'ensemble des acteurs interviennent de manière concomitante. Il convient de renforcer les approches de co-construction et de laisser aux collectivités locales un cadre d'actions plus souple et au plus proche des besoins.

La FNCCR liste ci-après les champs d'actions qui présentent des enjeux fondamentaux :

Planifier au plus proche des atouts d'un territoire :

- Mener des concertations approfondies avec l'ensemble des collectivités territoriales pour consolider les zones potentielles de développement des EnR, définir des politiques de transition vers des économies régionales bas carbone avec une forte réduction des consommations au-delà de la simple régionalisation de politiques nationales.

Favoriser le développement territorial des énergies renouvelables :

- Amplifier les dispositifs de soutien des projets EnR à gouvernance locale qui sont un vecteur essentiel de massification et d'acceptation dans les territoires.
-Développer le financement efficace des énergies renouvelables thermiques, raccordées ou non à des réseaux de chaleur, de manière à diversifier le mix local en mobilisant des ressources locales
- Faciliter l'émergence de nouveaux modèles de productions et de consommation dans les territoires. Il existe aujourd'hui beaucoup trop de freins comme par exemple, l'interdiction du recours par les collectivités territoriales aux contrats directs d'énergie pour leur achat d'énergie et ainsi, faciliter le circuit court entre SEM ou SAS de production locales et collectivités pour la production et l'achat d'énergie.

Adapter les réseaux de distribution aux enjeux de cette transition énergétique :

- Les territoires ruraux, au-delà de constituer le « grenier à électrons », doivent également évoluer pour prendre en compte l'électrification des usages, particulièrement dans le monde agricole. En effet, on observe une évolution du secteur de l'agriculture. Les agriculteurs se tournent vers les compléments de revenus liés à la production, qui leur permettent aussi de valoriser des matières actuellement considérées comme des déchets. La tendance de développement des EnR en milieu rural est structurelle.

Enfin, le monde agricole est un grand consommateur d'énergie fossile qui n'a structurellement pas accès au gaz naturel. C'est pourquoi, il est très dépendant du fuel et du propane. Il est donc très concerné par les hausses des prix de l'énergie, par le réchauffement climatique qui lui impose des besoins énergétiques supplémentaires et devra aussi migrer vers l'utilisation d'énergies décarbonées.

Dans les départements du sud-ouest comme le Gers, on constate une migration de l'irrigation vers le pompage électrique au détriment du fuel. La hausse

des températures amène aussi les viticulteurs à réfrigérer de manière plus conséquente leur cuve d'année en année.

Enfin la grande interrogation repose sur la mobilité électrique agricole qui semble être le principal défi qu'il faudra appréhender avec des besoins colossaux. Les différents scenarii de RTE font ainsi une estimation de consommation électrique de +35% à horizon 2050.

Pour toutes ces raisons, il apparaît essentiel de garantir aux collectivités concédantes des moyens de répondre à ces évolutions.

C'est pourquoi la FNCCR considère qu'il est essentiel que des programmes comme le FACE institué par l'article L2224-31 du Code de l'Energie, puissent être facilement mobilisés et augmentés. Cela afin d'aider les collectivités dans le développement des réseaux, l'intégration des EnR et les projets innovants.

Un important travail de concertation doit s'engager pour favoriser l'essor de solutions hybrides en faveur d'un service public de l'énergie équitable sur l'ensemble du territoire national et ce quel que soit l'énergie concernée : électricité, gaz, chaleur...les technologies actuelles permettent des "passerelles" entre énergies qui sont essentielles au développement des territoires.

Assurer un mix énergétique diversifié et complémentaire

La FNCCR observe que l'électrification des usages est grandissante. Cette tendance, confimée par les scénarios tendanciels de consommation à 2050 et va engendrer des investissements très importants afin d'assurer le bon fonctionnement des réseaux publics de distribution d'électricité, leur résilience et la qualité de services rendue. L'efficacité énergétique et la sobriété constituent un des leviers essentiels de la décarbonation du système énergétique. Mais il est essentiel de ne pas envisager la transition à la seule électricité, le gaz est essentielle pour de nombreux acteurs économiques et constitue un pilier essentiel du mix énergétique pour les prochaines années. De récentes études montrent d'ailleurs qu'il existe un potentiel technique pour produire un gaz 100 % vert et local par méthanisation, méthanation et pyrogazéification. La FNCCR considère qu'un mix énergétique diversifier est à maintenir

En synthèse, les prochaines lois quinquennales sur l'énergie devront remettre au centre du jeu les collectivités locales et leur groupement dans leur activité d'AODE (électricité, gaz, chaleur voire froid), d'achat d'énergie, de production EnR et efficacité et sobriété énergétique. Il est aussi essentiel de s'assurer que le bloc public local puisse participer pleinement à la construction des schémas locaux et pas simplement dans une concertation souvent trop rapide et sans potentiel d'action réel (SRCAE, S3RENR, régionalisation de la PPE, droit à l'injection…).